



Suite Procédure de licenciement économique

Par **Fripou**, le **29/01/2014** à **19:23**

Bonjour, mon mari a été licencié pour motif économique en juillet dernier (25 jours avant ses 50 ans). Il bénéficie d'un contrat CSP d'une durée d'un an. Si ce licenciement était intervenu à ses 50 ans cela lui aurait permis d'avoir plus de temps pour retrouver du travail car la durée d'indemnisation est plus longue. Pensez vous qu'il y a eu vice de procédure car nous, nous ne le savions pas mais peut être que l'employeur lui le savait ?
Cordialement,

Par **moisse**, le **30/01/2014** à **07:40**

Bonjour,
Il n'y a aucun vice de procédure.
En outre cela ne change rien en termes de couts pour l'employeur.
Cet âge peut impacter l'obligation plus soutenue de reclassement, ainsi qu'attribuer une priorité dans le maintien au poste, lorsqu'il s'agit d'établir la liste des personnes concernés par le plan.